

Commune d'EYRANS

Compte-Rendu du Conseil Municipal du 28 août 2013

L'an deux mille treize, le vingt-huit août, à dix-neuf heures, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, le Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Bernard BAILAN, Maire.

La convocation a été adressée le 22 août deux mil treize.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Bernard BAILAN, Maire,
Mme Rose-Marie BOISSON, M. Pierre MAURIN, M. Gérard LEFAURE, M. Michel FORESTIER,
M. Clotaire PALACIN, Mme Michelle LORTEAU, Mme Arlette JULIEN, Mme Danielle PETIT.

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS :

M. Dominique BLANCHET, M. Pascal GARRYT, M. Jacques MIARA,
Mme Dominique HOURDEBAIGT, M. Philippe ROUSSET.

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE :

Mme Rose-Marie BOISSON

1 - Approbation du compte rendu de la séance du 31 juillet 2013

Le Conseil Municipal approuve le compte rendu de la précédente séance.

2 - Décision Modificative n°3 – Virements de crédits

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D 60632 : F. de petit équipement		2 000,00 €		
D 61551 : Entretien matériel roulant		2 000,00 €		
D 6156 : Maintenance		1 000,00 €		
D 6226 : Honoraires		2 000,00 €		
TOTAL D 011 : Charges à caractère général		7 000,00 €		
D 6411 : Personnel titulaire	7 000,00 €			
D 6413 : Personnel non titulaire		7 000,00 €		
TOTAL D 012 : Charges de personnel	7 000,00 €	7 000,00 €		
D 022 : Dépenses imprévues Fonct	7 000,00 €			
TOTAL D 022 : Dépenses imprévues Fonct	7 000,00 €			
Total	14 000,00 €	14 000,00 €		
INVESTISSEMENT				
D 2111 : Terrains nus		3 000,00 €		
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles		3 000,00 €		
D 2313-071 : Travaux Eglise	2 000,00 €			
D 2313-801 : Mairie extérieur	1 000,00 €			
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	3 000,00 €			
Total	3 000,00 €	3 000,00 €		
Total Général		0,00 €		0,00 €

3 – Devis BLAYELEC – Création d'une nouvelle terre

Vu la réfection de la cour Nord de l'école ;

Il convient de procéder à la création d'une nouvelle terre pour les deux tableaux électriques de l'école.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un devis de l'entreprise BLAYELEC d'un montant HT de 266,10 € (soit un montant TTC de 318,26 €).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

DECIDE

d'accepter le devis de BLAYELEC pour un montant HT de 266,10 € (soit un montant TTC de 318,26 €) ;

d'autoriser Monsieur Le Maire à effectuer les formalités administratives nécessaires et à signer toutes pièces correspondantes.

4 – Adjonction de matériel – Groupe Scolaire

En complément de l'installation de l'alarme du groupe scolaire, il convient de fournir des badges aux enseignants et au personnel communal.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un devis de la Société Cofintex 6 SA pour un montant HT de 105,12 € (soit un TTC de 125,72 €)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Accepte le devis de la Société Cofintex 6 SA, pour un montant HT de 105,12 € (soit un TTC de 125,72 €) ;

Autorise Monsieur le Maire à effectuer les formalités nécessaires, à signer le devis correspondant ainsi que toutes pièces s'y rapportant.

5 - Acquisition de Matériel – Camif Collectivités

Vu la demande formulée par les enseignants notamment sur l'acquisition d'une table et d'un lot de quatre chaises;

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la tarification suivante :

* CAMIF COLLECTIVITES..... 283,00 € HT

Le Conseil Municipal, après en avoir écouté l'exposé de Monsieur le Maire et délibéré :

DECIDE

D'accepter l'acquisition de ce matériel auprès de la CAMIF COLLECTIVITÉS pour un montant HT de 283,00 € (soit un montant TTC de 338,47 €)

D'autoriser Monsieur le Maire à signer le bon de commande ainsi que toutes pièces nécessaires à l'acquisition de ce matériel.

6 – Réfection de la Cour Nord des Ecoles Travaux Complémentaires – Devis TEYSSEYRE DIDIER

Vu la réfection de la cour Nord de l'école ;

Il convient de réaliser des travaux complémentaires notamment le rehaussement du portail des écoles.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un devis de Monsieur TEYSSEYRE Didier d'un montant HT de 335,00 € (soit un montant TTC de 400,66 €).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

DECIDE

d'accepter le devis de Monsieur TEYSSEYRE Didier pour un montant HT de 335,00 € (soit un montant TTC de 400,66 €) ;

d'autoriser Monsieur Le Maire à effectuer les formalités administratives nécessaires et à signer toutes pièces correspondantes.

7 – Convention de mise à disposition de locaux dans le cadre des activités péri-éducatives

Vu l'article L 2122-21-1 et L 2144-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L 212-15 du Code de l'Education,

Vu la délibération de la Communauté des Communes de l'Estuaire en date du 22 juillet 2013,

Il convient de signer une convention pour la mise à disposition de locaux communaux dans le cadre des activités péri-éducatives mises en place par la Communauté de Communes de l'Estuaire.

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la proposition de convention de la Communauté de Communes de l'Estuaire.

Les locaux seront mis à disposition des accompagnants péri-éducatifs qui y proposeront des séances d'activités à des groupes de 14 à 18 enfants scolarisés sur la commune.

La commune s'engage à laisser les lieux disponibles dans les périodes scolaires les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 15 h 45 à 16 h 45 pour la durée de l'année scolaire.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré :

⇒ **Approuve** cette convention.

⇒ **Autorise** Monsieur Le Maire à effectuer les formalités administratives nécessaires et à signer toutes pièces correspondantes.

8 – Devis France Telecom – Travaux de dissimulation du réseau téléphonique – Route d’Anglade

Vu le projet d’effacement du réseau téléphonique ;

Vu la convention locale pour la mise en souterrain des réseaux aériens de communications électroniques de France Télécom établis sur supports communs avec les réseaux publics aériens de distribution d’électricité ;

Monsieur le Maire présente le devis de France Télécom qui fixe les montants dus de chacun de la façon suivante :

- Subvention due par la Commune à France Télécom : 644,00 €
- Montant pris en charge par France Télécom à la Commune : 803,59 €

Le paiement se fera sur la base du Hors Taxes (HT).

Le Conseil Municipal, après en avoir écouté l’exposé de Monsieur le Maire et délibéré :

Accepte le devis de France TELECOM, pour un montant HT de 644,00 € ;

Autorise Monsieur le Maire à effectuer les formalités nécessaires, à signer le devis correspondant ainsi que la convention et toutes pièces s’y rapportant.

9 – Dissolution du Syndicat du Collège de Blaye

Considérant que le Syndicat du Collège de Blaye et des Etablissements Annexes a décidé d’engager le processus de dissolution du dit syndicat par délibération en date du 3 juillet 2013,

Considérant que l’ensemble de ses compétences seront reprises par le Syndicat Intercommunal des Lycées de Blaye à l’issue de la modification de ses statuts,

Le Conseil Municipal après avoir entendu l’exposé de Monsieur le Maire

Décide d’accepter la dissolution du Syndicat du Collège de Blaye et des Etablissements Annexes.

10 – Convention d’adhésion au service de conseil en prévention du Centre De Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Centre de Gestion par délibération en date du 28 novembre 2002 a décidé la mise en place d’une mission facultative en matière d’hygiène et de sécurité des conditions de travail pour apporter aux collectivités des prestations de conseil en prévention.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal une convention d’adhésion au service de conseil en prévention du Centre de Gestion.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide de ne pas souscrire à la prestation de conseil en prévention proposée par le Centre de Gestion.

11 – Cabinet Médical

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les courriers adressés au Docteur Pineau afin de libérer le local du Cabinet Médical sont restés sans suite.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de mandater un huissier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

***Accepte** de mandater un huissier afin de libérer le local du Cabinet Médical.*

***Autorise** Monsieur le Maire à effectuer les formalités administratives nécessaires pour engager cette procédure.*

12 – Modification du Règlement Intérieur de la cantine scolaire, du transport scolaire et de la garderie

Vu le changement des rythmes scolaires à la rentrée 2013-2014,

Vu les activités péri-éducatives proposées par la Communauté de Communes de l'Estuaire,

Il convient de modifier les articles 1, 2 et 3 du Règlement Intérieur.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que les cours se terminent à 15 h 45 et que deux possibilités sont à envisager :

- Les enfants non-inscrits aux activités sont pris en charge par les parents dès la fin des cours.
- Les enfants inscrits aux activités sont encadrés de 15 h 45 à 16 h 45.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

***Décide** d'adopter le nouveau règlement intérieur dans les conditions exposées par Monsieur le Maire ;*

***Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents correspondants.*

Questions diverses

a) Emplacement pour les containers de poubelles

Monsieur le Maire propose de trouver un autre emplacement pour les containers de poubelles situés aux abords de la salle polyvalente.

b) Avocat

Suite à la délibération n° 2013-058 du 19 juin concernant le recours à un avocat pour régler des litiges, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la procédure va commencer.

c) Prochaine séance le 02 octobre 2013.

LEVÉE DE SEANCE